

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 20 DÉCEMBRE 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 20 décembre 2021 à 19h30 à huis clos, et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec, sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS(ÈRE) :** Roger Lavoie  
Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté  
Samuel Sirois  
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent.

Considérant que nous venons de recevoir en date du 20 décembre 2021 à 15h20 les directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant l'état d'urgence sanitaire qui a été déclaré sur le territoire québécois;

Considérant que les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent;

Considérant que les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h le 20 décembre 2021 (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible;

Considérant que la municipalité doit publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance toujours en respectant les consignes sanitaires;

.....

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-12-195

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté par notre conseil.

.....

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

2021-12-196

Considérant qu'en vertu de l'article 954, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant que le ministère des Affaires municipales a accordé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai de 60 jours pour transmettre le budget de l'année 2022 à partir de la date de son adoption par le conseil municipal;

Considérant qu'un projet du budget et un projet du programme triennal a été remis aux membres du conseil le 6 décembre 2021;

Considérant qu'un avis public a été affiché tel que prévu à la loi;

Considérant que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 des activités de fonctionnement à des fins fiscales;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**RECETTES:**

A) Recettes spécifiques :

Taxes	\$438 716
Ordures (collecte et enfouissement), PGMR et matière putrescible	40 655
Ramonage de cheminées	6 582
Subvention gouvernement - Transport	217 107
Autres Subvention gouv.-Transport	10 000
Partage de la croissance d'un point TVQ	3 999
Péréquation	5 863
Redevance Exploitant Carrière Éolienne	3 500 32 000
Autres recettes de sources locales	3 915
Autres services rendus	2 205

B) Recettes basées sur le taux global de taxation :

Immeubles des écoles élémentaires	7 969
-----------------------------------	-------

C) Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble du gouv. fédéral et entreprise	599
Immeuble du gouv. féd. et ent. (vidange)	<u>235</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>\$ 773 345</u></b>

**DÉPENSES:**

Administration financière	\$ 175 813
Sécurité publique	87 826
Transport	328 736
Hygiène du milieu	56 470
Urbanisme et mise en valeur du territoire	39 010
Loisirs et culture	29 898
Frais de financement	<u>1 951</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b><u>\$ 719 704</u></b>

**IMMOBILISATION:**

Immobilisation conseil	3 500
Immobilisation voirie PPA	18 400
Immobilisation voirie PIIRL	13 000
Immobilisation incendie (emprunt camion citerne)	25 741
Immobilisation incendie	5 000
TOTAL IMMOBILISATION	<u>\$ 65 641</u>

**FONDS RÉSERVÉ / ÉLECTION :** \$ 1 000

**SURPLUS AFFECTÉ :** (\$ 13 000)

**GRAND TOTAL :** \$773 345

.....

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024**

La directrice générale présente le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024.

2021-12-197

Considérant que les projets faisant partie du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023-2024 se détaillent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Protection incendie (emprunt)	25 741\$	17 696\$	---
Protection incendie	5 000\$	7 500\$	7 500\$
Voirie municipal PIIRL	13 000\$	13 000\$	13 000\$
Voirie municipal PPA	18 400\$	30 000\$	30 000\$
Conseil	3 500\$	----	----

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte tel que déposé le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024.

.....

**PÉRIODE DE QUESTION**

La période de questions porte exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Aucune question n'a été reçue.

2021-12-198

.....

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est maintenant 19h55.

Mario St-Louis, maire  
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale  
Annie Roussel, directrice générale